

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

 : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

### DÉCISION DU PRÉSIDENT

#### N°25-DP013

Nature de l'acte : 1. Commande publique – 1.1 Marchés publics

**Objet :** Accord-cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre de travaux de création/réhabilitation de réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale (Marché 202506) - Attribution

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU le Code de la commande publique, et ses articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5,

VU la délibération n°24-DC081 du 11 juillet 2024 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres lorsque que les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'une consultation portant sur la maîtrise d'œuvre pour des travaux de création/réhabilitation de réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale (Marché 202506) a été lancée le 14 février 2025, selon la procédure adaptée ouverte, publiée au BOAMP ainsi que sur le profil d'acheteur de l'établissement ; que la date limite de remise des offres était fixée au 17 mars 2025 à 13h00 ; que sept offres sont parvenues dans les délais ;

Considérant que la mission de maîtrise d'œuvre comprend les éléments de mission suivants :

- Éléments de la mission témoin sur réseaux humides sans ACT

Code	Libellé	
EP	Études Préalables	
AVP	Avant-projet	
PRO	Études de projet	
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet	
DET	Direction de l'exécution des travaux	Accusé de réception en préfecture 001-240100891-20250418-25-DP013-AR Date de télétransmission : 22/04/2025 Date de réception préfecture : 22/04/2025
AOR	Assistance lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait	

	achèvement
--	------------

- ***Mission unique ACT sur marché de travaux réseaux humides***

Code	Libellé
ACT	Assistance à la passation d'un marché de travaux sous forme d'accord-cadre pour les années 2026 - 2029

- ***Éléments de la mission témoin sur ouvrages avec ACT***

Code	Libellé
EP	Études Préalables
AVP	Avant-projet
PRO	Études de projet
ACT	Assistance aux contrats de travaux
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement

- ***Éléments de missions complémentaires***

Mission	Libellé
MC1	Conduite d'opération des études complémentaires
MC2	Conduite d'opération des contrôles extérieurs
MC3	Assistance pour le recrutement d'un contrôleur technique et intégration de ses missions
MC4	Enquêtes de branchement d'eaux usées et eaux pluviales
MC5	Enquêtes de branchement d'eau potable
MC6	Note de dimensionnement « eaux pluviales »
MC7	Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.
MC8	Dossier d'examen « au cas par cas »
MC9	Dossier d'établissement de servitudes d'utilité publique.
MC10	Dossier de demande d'occupation du domaine ferroviaire.
MC11	Mission OPC.
MC12	Constitution d'un dossier de demande de subvention.

- ***Missions spécifiques***

Le titulaire pourra se voir confier des missions partielles ou spécifiques, rémunérées sur la base des prix unitaires à la journée.

**Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bon de commande avec un montant minimum et maximum ; que son montant minimum est de 120 000 € HT et son montant maximum de 440 000 € HT pour toute la durée de l'accord-cadre ; que l'accord-cadre à bons de commande débutera à compter de sa notification jusqu'au 31/12/2026 ;**

**Considérant qu'il ressort de l'analyse des offres que l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères de jugement des offres fixés dans la consultation est l'offre de la société ARTELIA, pour un montant estimé à 259 930,00 € HT, selon les prix et taux de rémunération indiqués à l'acte d'engagement ;**

## DÉCIDE

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20250418-25-DP013-AR  
Date de télétransmission : 22/04/2025  
Date de réception préfecture : 22/04/2025

**ARTICLE 1 :** de retenir l'offre de la société ARTELIA, selon les prix et taux de rémunération indiqués à l'acte d'engagement.

**ARTICLE 2 :** de signer ledit accord-cadre et prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valserhône, le 18 avril 2025

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne le :

Le Président,  
Patrick PERREARD



Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20250418-25-DP013-AR  
Date de télétransmission : 22/04/2025  
Date de réception préfecture : 22/04/2025